



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2011

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 13 septembre 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 26 septembre 2011

PROJET DE RENOVATION URBAINE ET
SOCIALE CONVENTION ANRU : AVENANT
NATIONAL N° 3 ACTANT LES MODIFICATIONS
APPORTEES A LA CONVENTION
PARTENARIALE ANRU - ANNULE ET
REMPLECE LA DELIBERATION D-20100565
DU 17 DECEMBRE 2010

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 23 septembre 2011

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : M. Michel GENDREAU

Excusés ayant donné pouvoir :

- Delphine PAGE donne pouvoir à Patrick DELAUNAY
- Pilar BAUDIN donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Geneviève GAILLARD
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE

PRUS

**PROJET DE RENOVATION URBAINE ET SOCIALE CONVENTION
ANRU : AVENANT NATIONAL N° 3 ACTANT LES MODIFICATIONS
APPORTEES A LA CONVENTION PARTENARIALE ANRU -
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION D-20100565 DU 17
DECEMBRE 2010**

Madame Josiane METAYER Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

La convention pluriannuelle entre l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) et la Ville de Niort a été signée le 10 mai 2007. Elle définit le cadre programmatique du projet de rénovation urbaine et sociale à développer sur le quartier du Clou Bouchet et de la Tour Chabot-Gavacherie. L'article 15 permet de procéder à tout ajustement nécessaire par voie d'avenant.

La Ville de Niort a mené en 2010 une étude de définition urbaine sur le quartier du Clou Bouchet afin d'identifier les enjeux urbains, les identités, les problématiques techniques et financières et d'apporter une cohérence générale à l'échelle des sites concernés du quartier. Préalablement, cette étude a fait l'objet d'une concertation importante avec les conseils de quartier et les habitants.

Il apparaît que les opérations d'aménagement du PRUS, figurant à la matrice financière, peuvent être regroupées entre elles selon une logique géographique et de chantier. Ces fusions permettent une globalisation et une simplification d'exécution et de suivi des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux.

Ces modifications ont fait l'objet d'un projet d'avenant simplifié et d'une délibération présentée au Conseil municipal du 17 décembre 2010. L'ANRU, pour des raisons administratives, a souhaité que cet avenant simplifié soit intégré à l'avenant national en cours de préparation. La délibération N° 20100565 du 17 décembre est donc annulée.

La municipalité a souhaité apporter des évolutions au projet urbain de 2007 en repositionnant certains équipements (Dojo, Pôle Femme/Famille) au sein des équipements municipaux existants. Le bailleur Habitat Sud Deux-Sèvres a réalisé, après résultat d'appel d'offres, des économies sur les opérations de réhabilitation des logements sociaux qui peuvent faire l'objet d'un transfert sur de nouvelles opérations.

Ces évolutions au projet urbain de 2007 ont fait l'objet d'une présentation par Madame le Maire au Comité d'engagement de l'ANRU le 5 mai 2011. Il convient d'acter par un avenant N°3 à la convention partenariale les modifications apportées à la convention par la Ville de Niort et ses partenaires.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- abroger la délibération N° 20100565 du 17 décembre 2010 ;
- approuver l'avenant N° 3 à la convention ANRU signée le 10 mai 2007 ;

- autoriser Madame le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer l'avenant n° 3.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjointe déléguée

Signé

Josiane METAYER